



Catégorie C

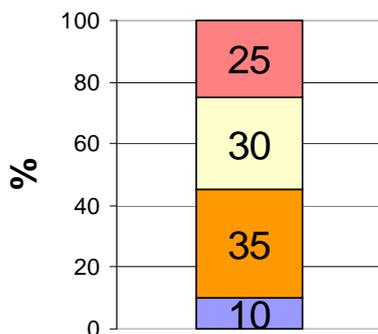
Quel déroulement de carrière ?

La **Cfdt** revendique d'un **déroulement de carrière équitable** pour tous. Ce dispositif s'exprime à travers:

1. **l'avancement d'échelon** : en janvier 2013, la mairie de Paris appliquera le principe du temps minimum passé dans l'échelon, revendiqué de longue date par la **Cfdt**. **Cette mesure va accélérer la carrière de chaque agent.**
2. **l'avancement de grade** : la **Cfdt** veut que les priorités fixées pour la période 2013 / 2015 corrigent les injustices déjà constatées, et rattrapent les retards accumulés. Deux principes doivent guider le choix des corps professionnels prioritaires :
 - ✓ des ratios de promotion aux grades supérieurs faibles ;
 - ✓ des déroulements de carrières défavorables.

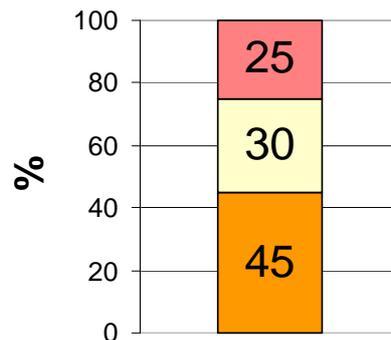
Contre les inégalités que l'on constate aujourd'hui, la **Cfdt** propose une répartition identique des différents grades : cette nouvelle organisation des corps professionnels, plus favorable, permettrait à tous d'accéder au dernier échelon du dernier grade... ce qui est impossible actuellement.

Corps à 4 grades :
% d'agents dans chaque grade



■ 2ème classe ■ 1ère classe
□ principal de 2ème classe ■ principal de 1ère classe

Corps à 3 grades :
% d'agents dans chaque grade



■ échelle 4 □ échelle 5 ■ échelle 6

Pour info : les corps sont constitués de grades qui correspondent à des échelles indiciaires, ces dernières sont divisées en plusieurs niveaux, les échelons. Le passage d'un échelon à l'autre se fait automatiquement à l'ancienneté. Le passage d'un grade à l'autre se fait par la promotion au choix ou par examen professionnel.

Pour la **Cfdt**, les 6628 promotions de grades proposées, sur 3 ans, par la DRH et pour l'ensemble des corps de catégorie C restent insuffisantes. Ces promotions ne corrigeront pas les inégalités Femmes/Hommes dans la mesure où une large majorité des corps les moins bien considérés sont des corps professionnels fortement féminisés.

La **Cfdt** demande en plus des chiffres DRH sur les trois ans à venir les nominations supplémentaires suivantes:

Corps à 4 grades:

Adjoint technique des Ecoles (ATE)*

+ 98 promotions au grade d'ATE principal de 2^{ème} classe

Adjoint Technique de la petite Enfance (ATPE)*

+ 118 promotions au grade d'ATPE principal de 2^{ème} classe

**aucun agent ne remplit aujourd'hui les conditions d'accès au grade principal de 1^{ère} classe*

Adjoint administratif (AA)

+ 385 promotions au grade d'AA principal de 2^{ème} classe

Agent de Logistique Générale (ALG)

+ 80 promotions au grade d'ALG principal de 2^{ème} classe

+ 20 promotions au grade d'ALG principal de 1^{ère} classe

Adjoint Technique des Collèges (ATC)

+ 104 promotions au grade d'ATC principal de 2^{ème} classe

+ 37 promotions au grade d'ATC principal de 1^{ère} classe

Agent d'Accueil de Surveillance (AAS)

+ 146 promotions au grade d'AAS principal de 2^{ème} classe

+ 46 promotions au grade d'AAS principal de 1^{ère} classe

Agent d'Accueil de Surveillance et de Magasinage (AASM)

+ 93 promotions au grade d'AASM principal de 2^{ème} classe,

+ 22 promotions au grade d'AASM principal de 2^{ème} classe

Adjoint Technique (AT)

+ 413 promotions au grade d'AT principal de 1^{ère} classe

Adjoint d'Animation et d'Action Sportive (AAAS)

+ 103 promotions au grade d'AAAS principal de 1^{ère} classe

Corps à trois grades :

Auxiliaire de Puériculture et de Soins (APS)

+ 95 promotions au grade d'APS principal de 2^{ème} classe

+ 250 promotions au grade d'APS principal de 1^{ère} classe

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles(ASEM)

+ 79 promotions au grade d'ASEM principal de 1^{ère} classe

Eboueur

+ 261 promotions dans le grade d'éboueur principal de classe supérieure.

La Mairie de Paris s'est engagée à assurer un déroulement de carrière garanti avec une égalité de traitement pour chaque agent, c'est pourquoi elle doit revoir sa copie et augmenter le nombre de promotion sur la période 2013 – 2015 pour atteindre le 100% de promus-promouvables.

Pour la **Cfdt**
le compte n'y est pas !

